FORMULAIRE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE NON-RÉSIDENTS

Nom de l'enfant participant à l'activité : Joseph DuLac (un seul enfant par formulaire)

Date de naissance: 01-01-2000

Adresse: 1110, chemin Principal, Saint-Joseph-du-Lac, QC, JON 1M0

De tél.: 450-623-1072 courriel: info@sjdl.qc.ca

Veuillez maintenant nous fournir les informations relatives aux frais de nonrésident que vous avez dû débourser. Complétez le tableau ci-dessous.

Nom de l'activité	Lieu de l'activité	Montant payé*	Coût pour un résident**	Différence (frais de non-résident	
	*			remboursable)	
Natation	Blainville	96\$	64 \$	32\$	
Printemps					
Junior 1			·		
Natation	Saint-Eustache	104.30 \$	50.30 \$	54\$	
automne					
Junior 3	1 1				
Carte N-R	Saint-Eustache	60 \$	0\$	60 \$	
D) ()/	D : 1 : 1	100 #	00.4	00.4	
BMX	Boisbriand	120\$	30 \$	90 \$	
Baseball	ABMLDM	205 \$	155\$	50 \$	
Inscrivez le montant total des frais de non-résident devant être 200\$					
remboursés par la municipalité (max. 200\$)					
À quel nom la municipalité doit-elle					
émettre le chèque?					

^{*}Joindre une copie de la facture

^{**}Joindre la preuve du montant payé par un résident (photocopie de la programmation avec les coûts, politique de non-résident de la ville en question, etc.) Exemple en annexe



REMBOURSEMENT

Si la Ville annule ou modifie les conditions de l'activité avant le début de la session, un remboursement intégral et sans pénalité pourra être obtenu. Si elle annule l'inscription d'un participant pour des raisons disciplinaires, le remboursement sera calculé au prorata des cours non suivis. Des frais de 10 \$ seront retenus.

Il est possible d'obtenir un remboursement si vous en faites la demande jusqu'au huitième jour ouvrable précédant le début d'une activité. Si le délai des huit jours ouvrables n'est pas respecté et que la personne inscrite est dans l'incapacité de participer de façon permanente à l'activité, elle peut obtenir, sous réserve de produire un certificat médical qui l'atteste, un remboursement calculé au prorata des cours non suivis. Dans les deux cas, des frais de 10 \$ seront retenus.

Pour les camps de jour estivaux, vous avez jusqu'au 24 mai pour obtenir un remboursement (en cas d'annulation seulement) de 50 % du montant total payé. Après cette date, aucun remboursement ne sera accordé. Pour les camps de jour de la relâche scolaire, aucun remboursement n'est possible. Il est à noter qu'aucun remboursement ne sera accordé pour les activités ponctuelles telles que les ateliers sur les vins.

POLITIQUE DU PRIX AFFICHÉ

Les prix affichés incluent les taxes applicables pour les personnes de 15 ans et plus.

CARTE ACCÈS NON-RÉSIDENTS

Les non-résidents peuvent se procurer une carte « Accès Blainville non-résidents » afin de s'inscrire en ligne. Pour obtenir cette carte gratuite et valide pour deux ans, il faut se présenter au Centre récréoaquatique, situé au 190, rue Marie-Chapleau. Un non-résident doit assumer des frais supplémentaires de l'ordre de 50 % pour l'ensemble des activités comprises dans la programmation.

CARTE DU CITOYEN - RENOUVELLEMENT

Conservez votre carte du citoyen lorsqu'elle est expirée. Lors du renouvellement, si vous détenez un compte **B-CITI** et que votre carte citoyen est liée à votre compte, vous pouvez renouveler votre carte numérique en ligne. Sinon, présentez-vous à l'un des points de service selon les heures d'ouverture (Maison des Associations, Centre Récréoaquatique et bibliothèques).

UTILISATION D'IMAGES

En s'inscrivant à une activité, le participant, ou le répondant dans le cas d'un mineur, autorise l'utilisation par la Ville, à toutes fins municipales, de toute photographie (ou vidéo) sur laquelle pourrait apparaître le participant et dégage la Ville ainsi que ses représentants de toute responsabilité à cet égard, étant conscient qu'ils ne peuvent être tenus responsables d'une

Résultats de votre recherche

DÉMARRER L'IMPRESSION.

AIDE EN LIGNE

Guide d'utilisation Politiques Rabais familial Programme d'activités Nous joindre

8 ACTIVITÉS - 0 SÉLECTION				HORAIRE				
************	Activité 🛦	Âg	jes	Places	Tarif de base	Jours	/heures	Lieu
6	C.A.S.E ÉCOLE DE NATATION - GRENOUILLE 1X	4	7	10	83 \$	Lun.	17:00-17:50	Complexe aquatique Saint-Eustache
6	C.A.S.E ÉCOLE DE NATATION - GRENOUILLE 2X	4	7	10	119 \$	Mar. Jeu.	18:00-18:50 18:00-18:50	Complexe aquatique Saint-Eustache
6	Natation Baleine	4	6	6	50,30 \$	Sam.	09:30-09:55	Complexe aquatique Saint-Eustache
6	Natation Baleine	4	6	6	50,30 \$	Sam.	10:30-10:55	Complexe aquatique Saint-Eustache
6	Natation Baleine	4	6	6	50,30 \$	Dim.	09:30-09:55	Complexe aquatique Saint-Eustache
6	Natation Baleine	4	6	6	50,30 \$	Dim.	10:30-10:55	Complexe aquatique Saint-Eustache
6	Natation Baleine	4	6	6	50,30 \$	Mer.	17:30-17:55	Complexe aquatique Saint-Eustache
6	Natation Baleine	4	6	6	50,30 \$	Ven.	17:30-17:55	Complexe aquatique Saint-Eustache

Cliquer pour voir les coordonnées

Inscription non disponible actuellement.



Service des loisirs

Inscription aux activités Disponibilité / Réservation des installations



Information

Âge min	Âge max	Sexe	Places Disponibles	Personnes déjà en attente
12 ans	15 ans et 12 Mois	Tous	15	0

Pro

Tarif

Membre

Tarif non-résident jeunes0,00\$Tarif régulier jeunes30,00\$

Non membre

Tarif non-résident jeunes 120,00\$ Tarif régulier jeunes 0,00\$

Période

Jeudi

2019-01-24 au 2019-04-18

19:00 à 20:30

Durée :1h30

Durce . 11150

ÉCOLE DE LA CLAIRIÈRE - GYMNASE - 0 3599, RUE CHARLOTTE-BOISJOLI BOISBRIAND (QUÉBEC)

leudi

FEI -

Tarifs ABMLDM - Saison 2018

Pour les v	Pour les villes de Sainte-Marthe-sur-le-lac et Pointe-Calumet					
Catégorie	Âges	Prix				
Novice	Née entre le 1er janvier 2011 et le 31 décembre 2013	125,00 \$				
Atome	Née entre le 1er janvier 2009 et le 31 décembre 2010	150,00 \$				
Moustique	Née entre le 1er janvier 2007 et le 31 décembre 2008	155,00 \$				
PeeWee	Née entre le 1er janvier 2005 et le 31 décembre 2006	160,00\$				
Bantam	Née entre le 1er janvier 2003 et le 31 décembre 2004	170,00 \$				
Midget	Née entre le 1er janvier 2000 et le 31 décembre 2002	175,00 \$				

Pour la ville de Deux-Montagnes					
Catégorie	Âges	Prix			
Novice	Née entre le 1er janvier 2011 et le 31 décembre 2013	150,00\$			
Atome	Née entre le 1er janvier 2009 et le 31 décembre 2010	175,00 \$			
Moustique	Née entre le 1er janvier 2007 et le 31 décembre 2008	180,00 \$			
PeeWee	Née entre le 1er janvier 2005 et le 31 décembre 2006	185,00 \$			
Bantam	Née entre le 1er janvier 2003 et le 31 décembre 2004	195,00 \$			
Midget	Née entre le 1er janvier 2000 et le 31 décembre 2002	200,00 \$			

Pour les villes de St-Joseph-du-lac, Oka et les autres					
Catégorie	Âges	Prix			
Novice	Née entre le 1er janvier 2011 et le 31 décembre 2013	175,00 \$			
Atome	Née entre le 1er janvier 2009 et le 31 décembre 2010	200,00 \$			
Moustique	Née entre le 1er janvier 2007 et le 31 décembre 2008	205,00 \$			
PeeWee	Née entre le 1er janvier 2005 et le 31 décembre 2006	210,00 \$			
Bantam	Née entre le 1er janvier 2003 et le 31 décembre 2004	220,00 \$			
Midget	Née entre le 1er janvier 2000 et le 31 décembre 2002	225,00 \$			